

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2016

L'Assemblée Communale s'est réunie le 7 novembre 2016 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 32), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 21), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 23), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Claudine CAULET.

Absents : M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 31 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 20 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 22 incluse).

Procurations de vote : M. Eric ALAUZET à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 31 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Carine MICHEL à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. STHAL à Mme Claudine CAULET.

* * * *

En propos liminaires, M. le Maire a accueilli M. le Général de Division Philippe LESIMPLE, commandant la 1^{ère} Division de l'Armée de Terre basée à Besançon, qui a répondu à son invitation, afin d'éclairer les élus et les concitoyens, sur un aspect essentiel de la vie bisontine et les aider à mieux comprendre l'importance que revêt l'implantation des Armées, et notamment de l'Armée de Terre, sur le territoire bisontin.

En effet, Besançon est une place forte très importante pour l'Armée de Terre et plus généralement pour le Ministère de la Défense qui a donné un signal fort en renforçant le rôle pivot de Besançon en la confirmant 1^{ère} garnison de l'Armée de Terre. Ce n'est pas moins de 10 % de la population bisontine qui est représentée par les militaires et leurs familles.

Suite à cette introduction, M. le Général de Division Philippe LESIMPLE, a présenté les Armées en Franche-Comté, dans le Doubs et plus particulièrement à Besançon, où son implantation reste forte et a été renforcée.

M. le Maire a remercié M. le Général de Division Philippe LESIMPLE pour sa présentation.

Il a souhaité faire le lien avec l'ouverture de la COP 22 à Marrakech qui marque l'entrée dans une nouvelle ère de la coopération internationale pour le climat. Il a ainsi souligné l'obtention par la ville du Label Energie Award Gold en 2012, Besançon ayant été la 1^{ère} ville à obtenir cette distinction. Besançon a été à nouveau récompensée de ses efforts dans le domaine environnemental et a à nouveau été désignée comme la seule ville de son niveau lauréate de ce prestigieux et exigeant label.

Parallèlement, il a précisé que serait abordée au sein du Conseil Municipal la 7^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme, signe du dynamisme et de la transformation de la Ville. Besançon se métamorphose et prépare aujourd'hui sa physionomie, ainsi que sa qualité de vie, pour les 20 prochaines années.

M. le Maire a souhaité la bienvenue aux nouveaux arrivés au sein de la collectivité : M. Stéphan RAPHAEL, nouveau Directeur de la Communication, M. Jean-Pascal REYES, nouveau Directeur de la Police Municipale et M. Grégory HÜ, nouveau Conseiller Technique au sein du Cabinet du Maire. Il a également salué Mme Catherine ADAM, attachée de presse, pour sa carrière et lui souhaitant une belle retraite.

Mme Claudine CAULET a été désignée Secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL

1. Conseil Municipal - Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte de la démission de Mme Pauline JEANNIN et a procédé à l'installation de Mme Sorour BARATI-AYMONIER.

2. Conseil Municipal - Commissions et Représentations - Modificatifs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur les modifications de désignation suivantes :

- Commission municipale n° 7 : Mme Sorour BARATI-AYMONIER
- Commission municipale n° 5 : M. Anthony POULIN
- Comité Local d'Aide aux Projets des Jeunes (CLAP) : Mme Sorour BARATI-AYMONIER
- EPCC Institut Supérieur des Beaux-Arts : Mme Sorour BARATI-AYMONIER
- Ecole élémentaire/primaire Brossolette : Mme Sorour BARATI-AYMONIER
- Ecole maternelle Fontaine Argent : Mme Sorour BARATI-AYMONIER
- Centre Régional d'Information Jeunesse : Mme Sorour BARATI-AYMONIER (titulaire)

- UNICEF : Mme Sorour BARATI-AYMONIER (titulaire)
- Commission paritaire de la DSP Accueil de Loisirs : Mme Sorour BARATI-AYMONIER
- Commission Départementale de la Réforme : Mme Sorour BARATI-AYMONIER (suppléante).
- Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté : M. Anthony POULIN (titulaire)
- Syndicat Mixte pour l'aménagement du Marais de Saône : M. Anthony POULIN (suppléant)
- Association Energie-Cités : M. Anthony POULIN (suppléant)
- Comité de Pilotage Plan Climat Energie Territorial : M. Anthony POULIN
- Commission Territoriale «Rhône-Saône» des voies navigables : M. Anthony POULIN
- Club des Villes Cyclables : M. Anthony POULIN
- CITIZ : M. Anthony POULIN
- Régie Autonome Personnalisée La Rodia : Mme Christine WERTHE en remplacement de M. Pascal BONNET en tant que représentante suppléante de la Ville de Besançon
- Syndicat Besançon-Thise-Chalezeule : M. Christophe LIME en remplacement de M. Thierry MORTON en tant que délégué titulaire.

3. Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4. Aktya - Création d'une filiale dédiée au Centre Commercial Cassin

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser la prise de participation d'Aktya dans une filiale commerciale dédiée au centre commercial Cassin, à hauteur de 26 % environ du capital social,

- d'autoriser les élus représentant la Ville de Besançon au conseil d'administration à voter en faveur des décisions prises en ce sens.

M. le Maire, M. BODIN, M. MORTON, M. LEUBA et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

5. Composition du conseil communautaire du Grand Besançon au 1^{er} janvier 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a pris acte :

- de l'impossibilité de conclure un accord local de composition du Conseil communautaire répondant aux conditions prévues par l'article L.5211-6-1 I-2° du CGCT,

- de la composition du Conseil communautaire du Grand Besançon à 126 sièges en application des règles de droit commun.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS

6. Etablissement public partenaire - CCAS - Rapport 2015

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2015 du CCAS.

7. Etablissement public partenaire - Grand Besançon Habitat - Rapport 2015

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2015 de Grand Besançon Habitat.

8. Etablissement public partenaire - Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) - Rapport 2015

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2015 de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA).

9. Etablissement public partenaire - Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Rapport 2015

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2015 de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

10. Etablissement public partenaire - La Rodia - Rapport 2015

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2015 de la Régie Autonome Personnalised La Rodia.

11. Etablissement public partenaire - Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes - Rapport 2015.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2015 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes.

12. Délégation de Service Public - Camping de la Plage - Association Office de Tourisme et des Congrès - Rapport 2015

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2015 du Camping de la Plage - Association Office de Tourisme et des Congrès.

13. Délégation de Service Public - Gestion du Casino - Société STTM - Rapport 2015

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2015 du Casino - Société STTM.

14. Délégation de Service Public - Gestion et exploitation du Crématorium - Société Atrium Rapport 2015

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2015 du Crématorium.

15. Délégation de Service Public - Réseau de chauffage urbain - Société SEVE - Rapport 2015

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2015 du réseau de chauffage urbain - Société SEVE.

16. Délégation de Service Public - Distribution de gaz naturel - Société GRDF - Rapport 2015

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2015 de la distribution de gaz naturel - Société GRDF.

17. Délégation de Service Public - Production, transport et réseau de télévision câblé - Société Numericable - Rapport 2015

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2015 de la Société Numéricable.

18. Délégation de Service Public - Gestion et organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Association Les Francas du Doubs - Rapport 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2015 de l'Association Les Francas et a autorisé le recouvrement d'un trop-perçu de 46 521 € auprès des Francas du Doubs.

CCAS

19. Projet d'emprunt du CCAS - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet d'emprunt du CCAS de Besançon d'un montant de 370 000 € maximum.

M. le Maire, Mme ANDRIANTAVY, M. BRIOT, Mme DARD (2), M. CURIE, Mme WANLIN et Mme SEBBAH n'ont pas pris part au vote.

RESSOURCES HUMAINES

20. Personnel Communal - Recrutement d'un vétérinaire au sein de la Direction Citadelle-Patrimoine mondial

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir cet emploi à temps complet de vétérinaire au sein de la Direction Citadelle-Patrimoine mondial ;

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

CONTRAT DE VILLE

21. Maison de services au public (MDSAP) quartier de Planoise - Présentation du projet et demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de valider le projet de Maison de Services au Public de Planoise,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne (FEDER), du CCAS, du Département du Doubs, de la CAF, de l'ANRU et de tout autre partenaire susceptible de financer cet équipement (Etat, Région), et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

ÉDUCATION

22. Accueils de loisirs périscolaires - Convention avec la CAF - Prestation accueil de loisir sans hébergement et aide spécifique rythmes éducatifs - Encaissement des subventions et prestations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention 2016/2019 de «Prestation de Service - Accueil de Loisirs Sans Hébergement» et «Aide spécifique rythmes éducatifs» avec la CAF,

- d'autoriser M. le Maire à encaisser auprès de la CAF les montants notifiés de ces prestations.

MISSION LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

23. Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre 2016 - Attribution d'une subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 300 € à l'association Solidarité Femmes, pour les événements organisés dans le cadre de la semaine du 25 novembre 2016.

Mme JOLY, Mme SUGNY et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

CULTURE

24. Signature d'une convention de mécénat avec EUROVIA AFC

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mécénat avec EUROVIA AFC.

25. MJC Palente-Orchamps - Convention de développement culturel

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention de 12 500 € à l'association MJC Palente-Orchamps,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer un avenant dans le cadre de la convention quinquennale.

26. Parcours culturels - Année scolaire 2016-2017 - Subventions et contributions

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur le versement des subventions aux partenaires pour un montant total de 106 162 € et des contributions à hauteur de 15 994 €,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou avenants à intervenir dans ce cadre.

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. MORTON, Mme POISSENOT, Mme WERTHE, Mme COMTE-DELEUZE, M. VAN HELLE, M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN (2), M. ALLEMANN, Mme LEMERCIER, M. CHALNOT, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme SEBBAH n'ont pas pris part au vote pour l'EPCC Les Deux Scènes.

M. VAN HELLE, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme WERTHE et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote pour la RAP La Rodia.

M. le Maire, M. BONTEMPS, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. CURIE, M. DUMONT, Mme BARATI-AYMONIER, M. BONNET, Mme DARD, M. LOYAT, M. BIZE, Mme ZEHAF, Mme REBRAB, Mme ROCHDI et Mme SEBBAH n'ont pas pris part au vote pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

Mme LEMERCIER n'a pas pris part au vote pour l'association Croqu'Livres.

M. le Maire et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote pour l'Université.

DOMAINE

27. Bail emphytéotique des 14 octobre et 3 novembre 1980 au profit de Grand Besançon Habitat - Rue Battant - Avenant n° 1 à bail

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la prolongation de deux ans de la durée initiale du bail emphytéotique au profit de GBH,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document intervenant pour acter cette prorogation.

M. ALLEMANN, M. CURIE, Mme JOLY, Mme ROCHDI, M. VAN HELLE, Mme POISSENOT et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

MAITRISE DE L'ENERGIE

28. Extension du service de prêt de la «Mallette Energie» de la Ville de Besançon aux habitants du Grand Besançon, de la Communauté de Communes Vaïte-Aigremont (CCVA) et aux agents des trois collectivités (Ville, CAGB et CCAS) et de la CCVA

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur l'extension du dispositif de la mallette énergie sur le territoire de la CAGB et de la CCVA ainsi qu'aux agents de l'ensemble des collectivités (Ville, CAGB, CCAS et CCVA),

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention tripartite Ville-CAGB-CCVA.

M. le Maire et Mme PRESSE n'ont pas pris part au vote.

29. Montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution gaz exploités par GRDF

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public conformément à l'article R 2333-114-1 du CGCT qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation,

- le cas échéant, en cas de modification de l'article R 2333-114-1 du CGCT, d'autoriser la revalorisation automatique du montant de la redevance chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

M. LIME n'a pas pris part au vote.

30. Incendie Galerie Multi réseaux - Protocole d'accord transactionnel

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet de protocole d'accord transactionnel avec les sociétés EIMI, ERDF et leurs assureurs respectifs, fixant le montant total du préjudice de la Ville à 157 566 € HT,

- d'autoriser M. le Maire à signer ce protocole,

- d'autoriser le reversement de la somme de 155 566 € HT à la société SEVE, délégataire du service public du chauffage urbain de la Ville de Besançon.

URBANISME

31. Plan Local d'Urbanisme - Modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme suite au décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de se prononcer favorablement en faveur de l'intégration du contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'issu du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du Livre I du Code de l'Urbanisme, et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme.

32. Modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme - Approbation après enquête publique

A la majorité des suffrages exprimés (12 contre, 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'approuver le dossier de modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme conformément aux dispositions de l'article L. 153-21 du Code de l'Urbanisme.

33. Acquisition de lots de copropriété au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) 7, rue Pablo Picasso et 1, rue André Malraux

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur le principe de cette acquisition pour un montant de 320 000 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

M. le Maire, Mme ANDRIANTAVY, M. BRIOT, Mme DARD, M. CURIE, Mme WANLIN, Mme PESEUX et Mme SEBBAH n'ont pas pris part au vote.

34. Cession de deux parcelles à M. MARCHE Eric, 13 chemin des Essarts

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession à M. MARCHE au prix de 1 980 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

35. Cession d'un terrain communal à Mme TROUILLOT Christelle 37, rue Battant

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession à Mme TROUILLOT au prix de 3 500 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Mme CAULET (2) n'a pas pris part au vote.

36. Cession à Aktya - Ex-locaux des Douanes 11, rue de Picardie

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. le Maire, M. BODIN, M. MORTON, M. LEUBA et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

37. Relations Internationales - Semaine de la Solidarité internationale et locale - Attribution de subventions

A la majorité des suffrages exprimés (3 contre), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 000 € au Collectif de la Fête de la Diversité représenté par la Ligue des Droits de l'Homme,

- 250 € à l'Association Palestine-Amitié,
- 400 € à l'Association Miroirs de Femmes,
- 200 € à l'Association Afriq'Energies,
- 700 € à l'Association RéCiDev.

Mme VIGNOT n'a pas pris part au vote.

38. Subvention exceptionnelle à la Maison de l'Adolescent

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser le versement à la Maison de l'Adolescent d'une subvention complémentaire de 2 000 € pour l'action Paroles en Tête,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 2 à la convention 2015-2017 passée avec la Maison de l'Adolescent.

39. Subvention annuelle et convention tripartite pour le Service de Prévention Spécialisée de l'ADDSEA

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention tripartite pour la période 2016-2017,

- de se prononcer favorablement sur le versement d'une subvention d'un montant de 52 790,26 € à l'ADDSEA au titre de l'année 2016.

Mme DARD, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, Mme DALPHIN, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

40. Subventions à deux projets associatifs

Le Groupe Front National ayant demandé un vote séparé, le Conseil Municipal a décidé :

- à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 105 € à l'Association Léo Lagrange pour son action de sensibilisation aux comportements violents au sein des accueils périscolaires et de formation auprès de référents périscolaires,

- à l'unanimité des suffrages exprimés, de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'Association Croqu'livre pour son action Le Pré aux Histoires.

Mme LEMERCIER n'a pas pris part au vote.

41. Vie étudiante - Subvention ESN Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur le versement d'une subvention de 1 100 € à ESN Besançon au titre de l'organisation de la Nuit des Etudiants du Monde (La NEM) 2016.

42. Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de :

. 20 000 € à l'Office de Commerce et d'Artisanat

. 13 000 € à Récidév

. 2 000 € à Alimenterre

. 1 500 € à l'Association «Facteurs de sens»

. 2 000 € au Collectif Zone Art.

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes y afférents.

M. CHALNOT, M. MORTON et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

43. Attribution de subventions aux organisateurs de congrès

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 000 € à la Jeune Chambre Economique de Besançon pour l'organisation des Journées Régionales de Formation les 8 et 9 octobre 2016,

- 800 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs pour l'organisation du séminaire «Les 24 h d'InnovARC» qui se déroulera les 23 et 24 novembre 2016.

44. Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle - Convention cadre d'éducation artistique et soutien financier aux associations et structures culturelles partenaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les trois conventions d'application,

- le versement d'une subvention d'un montant total de 8 000 € par structure culturelle pour l'année scolaire 2016/2017.

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. VAN HELLE, M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN (2), M. ALLEMANN, Mme LEMERCIER, M. CHALNOT, M. DAHOUI, M. BONNET, Mme COMTE-DELEUZE, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme SEBBAH n'ont pas pris part au vote.

45. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou avenants avec les associations sportives,

- d'attribuer des subventions aux associations suivantes, au titre des programmes «Manifestations», «Animations Sportives».

- **Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»**

Subventions pour manifestations :

. ASPTT Besançon	500 €
Organisation de la corrida de Besançon - 27 novembre 2016	
. Besançon BMX	500 €
Organisation de l'Open Night sur la piste du Rosemont - 22 octobre 2016	
. Cercle Pugilistique Bisontin	1 000 €
Organisation de l'Open de Besançon - 23 septembre 2016	
. PSB football	300 €
Organisation de la PSB Kid's - 29 octobre 2016	
. Besançon Basket Club	300 €
Organisation du tournoi international U18 - Organisation de la sécurité	
. ASA Séquanie	500 €
Organisation de la course de côte de Vuillafans - 1 ^{er} 2 et 3 juillet 2016	
. Besançon association Patinage artistique	1 000 €
Organisation de la Coupe de la boucle - 19-20 novembre 2016	

- **Programme «Animations sportives»**

- **Aides à l'emploi d'éducateurs sportifs**

Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune disposent d'emplois d'éducateurs sportifs. La Ville de Besançon contribue financièrement à ces emplois, en contrepartie d'une implication des cadres sportifs dans différentes actions d'animation portées par la Ville (interventions dans le temps scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique, participation à Vital'Été et projets spécifiques).

Il est proposé l'attribution d'une subvention à ces associations représentant l'aide financière relative à la saison 2016-2017. Ces subventions feront l'objet du versement d'un premier acompte équivalant à 50 % de la somme globale, au cours de l'automne 2016. Le solde sera ensuite versé en fin d'année scolaire 2016-2017.

	Subvention 2016/2017	Acompte 2016
- Besançon Doubs Hockey Club	2 800 €	1 400 €
- Besançon Association Patinage Artistique	4 800 €	2 400 €
- Comité départemental de Tennis de Table	4 040 €	2 020 €
- Ligue de Franche-Comté d'escrime	3 800 €	1 900 €
- Amicale cycliste de Besançon	7 000 €	3 500 €
- Cercle pugilistique bisontin	3 800 €	1 900 €
- Doubs Sud Athlétisme	4 800 €	2 400 €
- Association Sportive Orchamps Besançon	2 000 €	1 000 €
- PSB Judo	3 600 €	1 800 €
- Olympique de Besançon	2 400 €	1 200 €

Dans le cadre de sa politique sportive en soutien aux actions mêlant sport et handicap, la Ville de Besançon soutient les acteurs associatifs mobilisant du personnel pour développer cette thématique. Il est ainsi proposé le versement des subventions suivantes :

- Centre Omnisport Pierre Croppet	3 000 €
- Comité régional Handisport	4 000 €

- Accompagnement des associations dans le cadre du dispositif «Sport après l'école»

	Subvention 2016/2017	Acompte Automne 2016
AS Orchamps Besançon football	1 000	500
Palente Besançon Handball	500	250
ASPTT	1 500	750
BAPA	500	250
Besançon Tennis Club	500	250
BUC Escrime	500	250
COPC Natation	1 000	500
COPC Equitation	500	250
CPB Lutte	1 000	500
DOJO FC	500	250
Entretemps escalade	1 500	750
Etrier Bisontin	1 000	500
Olympique de Besançon	500	250
Dynamique bisontine	500	250
PSB Judo	1 000	500
Handball sport mahorais 25	1 000	500
Besancon Gymnastique Rythmique	500	250
ESBM	500	250
La Saint-Claude	1 000	500
Sauvegarde Karaté	500	250

M. ALLEMANN et M. DAHOUÏ n'ont pas pris part au vote.

46. Subvention exceptionnelle aux Pupilles des Sapeurs-Pompiers de France

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à verser une subvention de 1 000 € à l'œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers de France.

47. Aide d'urgence en Haïti

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de verser une contribution exceptionnelle de 2 500 € de la Ville de Besançon au fonds de solidarité des collectivités territoriales françaises pour Haïti.

TIC ET MOYENS GENERAUX

48. Nouvelle convention et nouveau dispositif Ordiclasse 2017-2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le nouveau dispositif Ordiclasse,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention et tout document pouvant s'y rapporter à intervenir avec la CAGB.

M. le Maire et Mme MAILLOT n'ont pas pris part au vote.

MARCHES

49. Location de chapiteaux, stands, mobilier et matériels événementiels et WC mobiles - Autorisation de lancement et de signature des lots n° 1 et n° 2 (location de chapiteaux et stands)

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à :

- lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres pour les lots n° 1 et n° 2 du marché de location de chapiteaux, stands, mobilier et matériels événementiels et WC mobiles,
- signer les marchés à intervenir après mise en concurrence.

50. Autorisation de lancement d'une consultation pour un accord-cadre de fourniture d'électropompes, agitateurs, accessoires neufs et pièces détachées

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire :

- à lancer la procédure de passation de l'accord-cadre,
- à signer les accords-cadres et les marchés subséquents avec les titulaires retenus.

* * * * *

M. Pascal BONNET, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON, M. Philippe GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH et Mme Christine WERTHE quittent la séance, ne souhaitant pas participer au vote des trois motions ci-après :

51 - Affaires diverses

51.1 - Motion «Ma commune sans migrants» déposée par le groupe Front National

«Considérant que l'accueil de migrants génère un coût financier et social que nos communes, soumises à la baisse des dotations de l'Etat, ne peuvent plus supporter sans augmenter la fiscalité locale ;

Considérant qu'il est impensable de demander aux contribuables locaux déjà durement éprouvés par la crise économique et sociale, de contribuer financièrement à l'accueil de migrants sur le territoire de leur commune,

Considérant que l'installation de camps de migrants situés à proximité des cœurs de ville engendre des tensions graves avec les administrés de nos communes, nuit à l'ordre public, asphyxie l'économie locale, et menace l'exercice des libertés individuelles garanties constitutionnellement,

Considérant que les corridors migratoires qui sont empruntés par des migrants permettent à des djihadistes de pénétrer sur le territoire de la République en vue de commettre des attentats contre nos populations, et qu'il n'est pas exclu que certains soient infiltrés dans les groupes de migrants disséminés dans les centres d'accueil et d'orientation,

Considérant que l'immigration massive nourrit les revendications communautaristes contraires au principe de laïcité, principe que sont tenus de respecter les élus locaux dans la mise en œuvre de leur politique municipale ;

-1-

Les communes signataires s'engagent à s'opposer au plan d'accueil des migrants, consécutif à la mise en œuvre par l'Etat français de l'accord européen de relocalisation prévu par l'article 78 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

-2-

Les communes signataires s'engagent à s'opposer au plan d'accueil de migrants, consécutif au démantèlement de la jungle de Calais ;

-3-

Les communes signataires s'engagent à ne verser aucune subvention aux associations dont l'objet social est de promouvoir l'immigration massive et/ou l'accueil de migrants en situation irrégulière;

-4-

Les communes signataires s'engagent à s'opposer par tous les moyens légaux à l'installation de centres d'accueil et d'orientation (CAO) et/ou à l'extension d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA);

-5-

Les communes signataires s'engagent à utiliser tous les moyens légaux afin d'obtenir l'évacuation des camps sauvages de migrants ou la cessation de toute emprise irrégulière par des groupes de migrants sur le territoire de la commune,

-6-

Les communes s'engagent à utiliser tous les moyens de communication à leur disposition pour faire connaître leur opposition à l'accueil de migrants sur leur territoire,

-7-

Les communes organiseront une réunion publique d'information à destination des administrés afin de les renseigner sur l'impact des politiques d'accueil des migrants et les raisons objectives qui motivent une opposition à leur accueil.

-8-

Adoptée en conseil municipal, cette motion doit être communiquée aux représentants de l'Etat dans l'arrondissement et le département de la commune, au conseil départemental et au conseil régional dans lequel la commune a son siège».

A la majorité des suffrages des suffrages exprimés (2 pour), le Conseil Municipal décide de rejeter cette motion.

51.2 - Motion demandant l'ouverture d'un large débat public au Parlement et au sein de la Société civile sur le «CETA» déposée par les élu-es PS, Société Civile, EELV et PCF du Groupe majoritaire de la Ville de Besançon

«Au gouvernement, aux parlementaires.

Dans toute l'Europe, près de 2 100 collectivités, qu'il s'agisse de régions, de départements, de villes ou de villages se sont déclarées «hors TAFTA» et CETA.

De nombreux maires, élu-e-s locaux, experts, et plus largement des millions de citoyens ont exprimé leurs inquiétudes envers le CETA ; traité qui met en péril nos principes démocratiques, nos services publics, y compris locaux, l'agriculture et l'alimentation ainsi que les politiques de développement local.

La proposition de système judiciaire sur l'investissement (Investment Court System en anglais) a été utilisée sous sa forme initiale (RDIE, Règlement des différends Investisseur-État) à de nombreuses reprises par des multinationales pour s'opposer aux décisions démocratiques prises par des États ou des collectivités territoriales. Notre démocratie n'a nul besoin de ce système d'arbitrage qui met en péril l'action publique.

Nous soutenons le maintien de normes élevées tant dans le domaine de l'environnement, que de l'alimentation ou du droit du travail. Nous sommes convaincus que tout traité de commerce et d'investissement doit maintenir ces normes, fruits de notre histoire et de nos combats démocratiques.

Le CETA aura également un impact déterminant sur les services publics locaux. Il sera plus difficile pour les collectivités de mener des politiques de re-municipalisation et de régulation de services clés, tels que la distribution de l'eau, les transports publics ou encore la fourniture d'énergie.

La libéralisation du marché agricole et l'interdiction de tout «contenu local» dans les politiques de marchés publics mettront en danger le développement et l'emploi local. Les collectivités seront en difficulté pour mener à bien leurs objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et de protection de l'environnement.

Le CETA doit préserver les capacités des collectivités à agir dans l'intérêt des communautés locales, notamment par leur politique d'achat public. Alors que les multinationales ont mis sous pression nos démocraties depuis plusieurs décennies, l'Union Européenne devrait désormais avoir pour objectif de promouvoir la reconstruction de nos économies locales pour préserver l'emploi et l'environnement par ses politiques de commerce et d'investissement.

Le CETA ne peut être signé alors que des millions de citoyens, des milliers d'élus membres de parlements nationaux, du Parlement européen, de collectivités territoriales et des centaines d'organisations de la société civile ont exprimé une telle opposition à ce texte.

Nous demandons l'ouverture d'un large débat public sur les accords transatlantiques commerciaux, CETA et TAFTA au niveau européen et au niveau national. Et nous demandons instamment à nos gouvernements et à la Commission européenne de travailler sur des accords commerciaux respectueux des droits sociaux et environnementaux, des principes démocratiques, et du bien commun. Le commerce est souhaitable, mais le CETA ne concerne pas le commerce. Il s'agit de renoncer à la démocratie, et de réécrire nos règles et nos normes pour les faire correspondre à l'agenda des sociétés multinationales.

Pour toutes ces raisons les élu-es de la Ville de Besançon demandent au Gouvernement français de ne pas ratifier l'accord proposé suite au sommet euro-canadien du 27 octobre dernier.

* CETA : *Comprehensive Economic and Trade Agreement*, en français AECG, Accord économique et commercial global (entre Canada et Union européenne)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a adopté cette motion.

Mme FAIVRE-PETITJEAN, M. CROIZIER, Mme COMTE-DELEUZE, M. ACARD et M. MOUGIN n'ont pas pris part au vote.

51.3 - Motion consacrée à l'ouverture de la «COP 22» affirmant que Besançon agit en faveur de la justice climatique déposée par les élu-es PS, Société Civile, EELV et PCF du Groupe majoritaire de la Ville de Besançon

«Aujourd'hui, 7 novembre 2016 s'ouvre à Marrakech, la COP 22 qui vise à concrétiser les engagements pris et adoptés par la communauté internationale. Elle fait sien l'enjeu figurant désormais dans le préambule de l'Accord de Paris, celui de «justice climatique». Cette COP 22 permettra entre autres d'approfondir le partenariat entre les gouvernements et les entreprises en matière de lutte contre le changement climatique. En effet, la singularité des COP 21 et 22 est qu'elles sont axées sur le renforcement du partenariat entre les gouvernements, les collectivités locales, les entreprises et la société civile.

Les impacts du changement climatique et les capacités à s'y adapter ne seront pas les mêmes pour tous dans la société. La recherche de justice climatique engage les décideurs à limiter des inégalités déjà existantes ou nouvelles générées par le réchauffement planétaire et, au-delà, à construire l'adaptation avec une société plus juste. Tous les territoires sont concernés, ceux des collectivités territoriales très opérationnellement.

Il s'agit d'apporter des préconisations concrètes pour inscrire le sujet à l'agenda politique national et international et contribuer, pour la France, à des politiques publiques visant à limiter ou réduire les inégalités sociales et économiques générées par le traitement politique du réchauffement planétaire.

La Ville de Besançon est d'ores et déjà dotée d'un Plan Climat Énergie, d'un Agenda 21, d'une politique en faveur de la biodiversité. Besançon est à nouveau labellisée «Cit'ergie® European Energy Award® Gold» cette année 2016, au plus haut niveau de reconnaissance européenne. Elle œuvre donc dans ce sens. Aujourd'hui nous affirmons notre ambition. Cela passe entre autres par une accentuation de nos actions de réduction des inégalités environnementales de santé notamment en intégrant le réchauffement climatique dans les plans régionaux de santé environnement : qualité de l'air, de l'eau...

Il est opportun d'ouvrir dans les schémas régionaux et les plans climat des principes d'action de la justice climatique.

La notion de «justice climatique» ne peut pas être déconnectée de celle de «réfugiés climatiques» dont le nombre ne va cesser d'augmenter. L'ONU estime qu'en 2050 il y aura 250 millions de réfugiés climatiques et d'après le HCR ce sont près de 26 millions de personnes qui sont déplacées chaque année à cause d'évènements météorologiques extrêmes. Il est urgent qu'au sein de l'Union Européenne tout soit mis en œuvre pour accompagner au mieux ces déplacés tout en s'attaquant aux causes et en créant au sein des villes européennes des conditions d'accueil suffisantes et décentes.

La Ville de Besançon s'engage à poursuivre ses actions en faveur de la lutte contre le changement climatique et à être un des acteurs de l'accueil digne de ces futurs déplacés.

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), M. CROIZIER et Mme FAIVRE-PETITJEAN ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a adopté cette motion.

La séance est levée à 20 h 46.

Hôtel de Ville, le 10 novembre 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur de l'Administration Générale,



Jean-Philippe DEMILLIER.

Affiché à Besançon, le 15 NOV. 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur de l'Administration Générale,



Jean-Philippe DEMILLIER.